



***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

POLITIQUE DE LA VILLE

**PROJET "J'APPRENDS À NAGER" - MISE EN PLACE D'ATELIERS SCIENTIFIQUES À
DESTINATION DES ENFANTS DES PROGRAMMES DE REUSSITE EDUCATIVE -
ATTRIBUTION ET SIGNATURE D'UN MARCHÉ SANS PUBLICITÉ NI MISE EN
CONCURRENCE PRÉALABLES - ANNÉE 2025**

Vu la décision n° 2025_135 en date du 28 février 2025 par laquelle la Président de la Communauté d'Agglomération sollicite une subvention auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) pour la mise en place de l'action « J'apprends à nager » au titre de la programmation politique de la ville,

Considérant que l'ANCT soutient cette action à hauteur de 23 500 € pour l'année 2025,

Considérant qu'il est proposé de renforcer l'action « J'apprends à nager » avec un volet autour du lien parents-enfants par la mise en œuvre d'ateliers scientifiques adaptés aux besoins, action destinée aux enfants des Programmes de Réussite Educative de la Communauté d'Agglomération,

Considérant que l'association Planète Sciences Hauts de France, ayant son siège social à Denain (59 220) 27 rue Pierre Beriot, dispose des compétences nécessaires à l'animation de ces ateliers,

Considérant que Planète Sciences Hauts de France est reconnue par le Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire (CRAJEP) des Hauts-de-France,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article R.2122-8 du Code de la commande publique, il y a lieu de signer un marché avec Planète Sciences Hauts de France pour l'animation d'ateliers scientifiques à destination des enfants et de leurs parents pour un montant de 16 852,50 € nets de taxes pour une durée de 6 mois, à compter de la notification du marché,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE d'attribuer un marché avec l'association Planète Sciences Hauts de France, ayant son siège social à Denain (59 220) 27 rue Pierre Beriot ayant pour objet l'animation d'ateliers scientifiques à destination des enfants des Programmes de Réussite Educative, action qui renforce le volet autour du lien parents-enfants dans le cadre de l'action « J'apprends à nager », et de le signer pour un montant de 16 852,50 € nets de taxes pour une durée de 6 mois à compter de la notification du marché.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **11 JUIL. 2025**

Le Vice-président délégué,



LEMOINE Jacky

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **11 JUIL. 2025**

Et de la publication le : **11 JUIL. 2025**

Le Vice-président délégué,



LEMOINE Jacky